

Ensemble, jeudi 17 septembre !



Halte à la casse !

Face aux plans de licenciements qui s'accumulent et dont la COVID n'est souvent qu'un prétexte, il était important que la riposte ne se fasse pas de façon dispersée, mais que la CGT prenne l'initiative pour faire converger les différentes actions.

Et cela d'autant plus que le plan de relance annoncé par le gouvernement, non seulement ne règle rien, mais aggrave une politique menée depuis des années.

Plan de relance de quoi ?

Les 100 milliards de relance annoncés ne servent pas à créer des emplois, dans les hôpitaux dans les EHPAD ou les services publics qui en auraient tant besoin.

Ils ne servent pas non plus à améliorer le pouvoir d'achat de tous ceux, salariés et retraités, qui ont bien du mal à joindre les deux bouts.

Non, ce plan de relance consiste pour l'essentiel à faire de nouveaux cadeaux aux grandes entreprises par le biais de nouvelles exonérations et réductions d'impôts (CVAE), sans

aucune contrepartie sociale ou environnementale. Le MEDEF s'est déclaré pleinement satisfait de ce plan qui répond à ses demandes.

Le gouvernement prétend que l'augmentation des profits des entreprises va ruisseler sur l'emploi et les salaires !

Mais ces vieilles recettes appliquées depuis des années n'ont fait qu'aggraver l'injustice sociale et prouvé leur inefficacité en matière d'emploi et de pouvoir d'achat. Les licenciements chez Renault ou Sanofi viennent encore de le confirmer.

Qui va payer ?

Il ne faudra pas attendre très longtemps pour que revienne la rengaine de la dette. Dette de l'Etat, et dette de la Sécu (sur laquelle l'Etat s'est déchargé) et sur la nécessité de nous serrer la ceinture pour rétablir des budgets plombés par les cadeaux au patronat.

On entend déjà la petite musique qui attaque les retraités, « *ces privilégiés qui ont touché leur retraite complète alors que les salariés ont perdu avec le chômage partiel* ».

Trois attaques contre les retraités

- 1) La sous-revalorisation des pensions en 2021, prévue au projet de budget de la sécu (PLFSS) qui sera présenté aux députés dans les prochaines semaines. Déjà en 2020, les pensions inférieures à 2000 € n'ont augmenté que de 1 %, et les autres de 0,3 %. Autant dire que le compte n'y est pas et que cela risque d'empirer demain.
- 2) La taxation des mutuelles. Le gouvernement a prévu de taxer les complémentaires santé alors même que les tarifs n'ont cessé d'augmenter ces dernières années.
- 3) Le retour du projet de retraite à points, que le secrétaire d'Etat M. Pietraszewski veut faire adopter « avant la fin du quinquennat ». Avec des retraites indexées sur le PIB, on aurait fait un beau plongeon au cours des derniers mois !!

Le 17 septembre

Les retraités seront donc dans la rue

- ✓ Aux côtés des salariés, et solidaires de ceux dont les emplois et les droits sont remis en cause.
- ✓ Pour leurs propres revendications de retraités, contre la baisse des pensions, contre la taxation des mutuelles
- ✓ Pour un plan non pas de relance des profits mais un plan de rupture, comprenant l'augmentation des salaires et des pensions, la réduction du temps de travail, le renforcement de la protection sociale et des services publics.

A Montbéliard
Manifestation à 14 H
au Champ de Foire
(Soyez masqués mais pas muselés)

Ce qu'on a fait ces dernières semaines



Le 6 août : à l'Ecomusée d'Alsace

Un beau moment dans la convivialité et la bonne humeur à l'Ecomusée d'Alsace (une partie des participants sur la photo ci-contre)

Entre le vieux château, les maisons traditionnelles, les démonstrations d'anciens métiers, les animaux de la ferme, les cigognes, sans oublier le pique-nique partagé et la traversée épique d'un étang sur un bac à propulsion manuelle !

Merci au groupe « convivialité » qui nous organise ces moments de détente et de fraternité, en toute simplicité.

Aux prud'hommes pour les jours d'ancienneté en congé-senior

La règle est simple : pour avoir droit à des congés d'ancienneté pour une année donnée, il faut d'une part avoir acquis des congés légaux pour cette même année, et d'autre part être encore aux effectifs de l'entreprise au 31 mai, date retenue pour déterminer notre ancienneté et le nombre de jours auxquels on a droit.

A défaut d'être pris, ces jours sont payés, l'année suivante.

Cette règle s'est appliquée sans problème pendant des années pour les salariés qui choisissent le congé-senior avant leur retraite c'est-à-dire de rester salarié de l'entreprise, mais en étant dispensés d'activité en échange d'une rémunération réduite.

Mais depuis 2 ans, sans le dire à personne, la Direction PSA fait discrètement disparaître du bulletin de salaire le décompte des jours d'ancienneté acquis et ne les paie plus lors du solde de tout compte. Ni vu ni connu.

Nous avons profité de l'été pour construire un dossier juridique et le déposer aux Prud'hommes. L'audience de « conciliation » est fixée au 14 septembre. A suivre ...



Préparation de la journée d'action du jeudi 17 septembre

**EMPLOI
SALAIRE
RETRAITE
SERVICE PUBLIC**

**Pour que
ça change**

**Jeudi 17 septembre
14h Montbéliard
Champ de Foire** 

Pour assurer la réussite de la manifestation du jeudi 17 septembre, nous distribuons les tracts de l'Union locale

- Jeudi 10 septembre à 10 H au Leclerc du Pied des Gouttes
- Samedi 12 septembre à 10 H au marché d'Audincourt
- Lundi 14 septembre, de 12H à 13H30 à la portière Sochaux (entrée/sortie PSA face à la Citedo)

Merci à celles et ceux qui pourront se joindre aux équipes sur place.

Merci aussi à celles et ceux qui pourront distribuer dans leur commune ou leur quartier. Faites vous connaître pour que l'on puisse faire les tirages nécessaires.

Nous organisons aussi des collages de l'affiche ci-contre. Elles sont disponibles à l'Union locale 47 rue des Mines à Audincourt. Passez un petit coup de fil à Bruno avant pour ne pas trouver porte close !.

Mercredi 14 octobre : Balade en bateau au Saut du Doubs

Encore une échappée belle, dans un site remarquable avec un paysage magnifique.

Le bateau-croisière part du lac de Villers-le-lac, rejoint le canyon pour accoster au débarcadère du saut du Doubs.

Au débarcadère, nous aurons la possibilité de nous remettre de nos émotions en pique-niquant dans un endroit abrité.

Après le repas, balade sur le site à la découverte du saut du Doubs (on ne porte pas les sacs, ils restent sous bonne garde à l'endroit du pique-nique)

Puis retour en bateau.

Un tarif imbattable

Le groupe « convivialité » nous a concocté cette croisière sur le Doubs pour le prix imbattable de 5,50 € par personne (alors que le prix public est de 15,50 € !). Et si en plus, nous obtenons un tarif groupe (plus de 20 personnes), le prix tombera à 1,90 € !



Dispositions pratiques

Comme d'habitude nous faisons un départ en co-voiturage à 9H30 du parking de la piscine de Sochaux Et chacun apporte son pique-nique.

Pour des raisons d'organisation, **merci de vous inscrire auprès de Nelly avant le 7 octobre au 06 87 64 25 83 (laissez un message) ou nellynicod@yahoo.fr**

Locaux du CE PSA, un scandale, un gâchis qui coûte cher

En juillet, la majorité FO/CFTC-CFE/CGC du CSE (nouveau nom du CE) a annoncé la mise en vente des locaux du CE au triangle du Congo.

Epaulé par le syndicat, notre section a rappelé le scandale et le gâchis que cela représente. Car on aurait jamais dû en arriver là !

Rappel des faits

En 1966, la CGT, majoritaire au CE signe avec la direction un accord qui fixe à 1,37 % de la masse salariale, la subvention annuelle pour les activités sociales et culturelles. L'accord prévoit que le CE est logé gratuitement par l'entreprise et que si ce n'était plus le cas à l'avenir, la subvention serait augmentée en conséquence.

A partir de 1983, la nouvelle majorité CFDT-FO-CFTC-CFE/CGC décide de violer l'accord et accepte de payer 400 000 F de loyer à Peugeot. Nous avons contesté cette décision en justice.

Par 2 jugements en 1997 et 1999, le Tribunal de Grande Instance de Montbéliard nous donne raison : le loyer est illégal et doit être remboursé. La majorité ne réclamera jamais les 6,2 millions F. que Peugeot doit au CE, et décide de faire construire de nouveaux locaux aux frais du CE.

Aujourd'hui, ils découvrent mais un peu tard, que ces locaux qui ont coûté cher à la construction et en intérêts de prêts, continuent de plomber le budget en frais d'entretien et impôts fonciers.



Certes la baisse des effectifs en CDI et le niveau d'intérim sont autant de causes de la baisse de la subvention versée au CE. Mais on aurait jamais dû en arriver là si la majorité avait fait respecter la clause de « logement gratuit » obtenu par la CGT.

C'est un gâchis terrible car c'est autant d'argent qui a été gaspillé alors qu'il aurait été utile aux CE, aux salariés (et aux retraités aujourd'hui privés de toute aide du CE) !

Pour l'avenir, la CGT réclame le respect de l'accord de 1966 et la mise à la disposition gratuite du CE, par la Direction Peugeot de locaux accessibles pour les salariés, les retraités, les familles. A suivre ...

A noter sur votre agenda

- **Samedi 12 septembre : Tracts au marché d'Audincourt**
A partir de 10H sur place
- **Lundi 14 septembre : Tract entrée/sortie PSA**
A partir de 12H au rond-point face à la Citedo (Sochaux)
- **Jeudi 17 septembre : Manifestation**
Belfort : 10 H Maison du Peuple
Montbéliard : 14 H Champ de Foire
- **Jeudi 24 septembre ; Réunion du collectif-retraités**
A 14H Parc du Près-la-Rose
- **Mercredi 14 octobre : Croisière-balade au Saut du Doubs**
Départ 9H30 Parking piscine Sochaux
S'inscrire auprès de Nelly !
- **Mardi 1er décembre : Congrès du syndicat CGT PSA Sochaux**
Au Foyer municipal d'Audincourt (heure et lieu à confirmer)

